

Conseil municipal du 10 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux le 10 novembre à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 05 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUGELET, maire.

Présents : DUGELET Isabelle, VAGINAY Laurent, VERMOREL Michaël, MAGUET Natacha, CHARLES Ghislain, MONCORGÉ Philippe, COMTE Coralie, NARBOUX Stéphanie, DESPORTE Julien, FERAILLE Marcel, POLLOCE Florent, DELETRE Joffrey,

Absent excusé: POINAS Clarisse

1 pouvoir : POINAS Clarisse à VERMOREL Michaël

Secrétaire de séance : NARBOUX Stéphanie

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1. Communauté de communes, intervention du service déchets

En ouverture du conseil, Henri Grosdenis, vice-président de la communauté de communes en charge du service déchets ménagers et David Balthazard sont venus présenter les évolutions du système de collecte et la nouvelle organisation du ramassage des déchets. Aussi, à partir du 01 janvier 2023, 2 passages seront effectués par mois :

MODIFICATION DES JOURS DE COLLECTE



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
SEMAINES PAIRES	ARCINGES, BOYER, CUINZIER, ÉCOCHE, JARNOSSE, ST GERMAIN LA MONTAGNE	BRIENNON	MAIZILLY, ST DENIS DE CABANNE	CHARLIEU, ST HILAIRE S/S CHARLIEU	BELMONT DE LA LOIRE, POUILLY S/S CHARLIEU
SEMAINES IMPAIRES	BELLEROCHÉ, LE CERGNE, NANDAX, SEVELINGES	CHANDON, LA BÉNISSON DIEU, LA GRESLE	MARS, VILLERS	ST NIZIER S/S CHARLIEU, ST PIERRE LA NOAILLE	VOUGY

Un nouveau calendrier sera prochainement distribué avec les passages indiqués.

Sur la communauté de communes de Charlieu Belmont, 102kg d'ordures ménagères par habitant ont été produits sur l'année 2020. Même si cette moyenne reste inférieure à la moyenne nationale (220kg), des efforts seront encore nécessaires pour diminuer ce volume afin de restreindre les coûts d'enfouissement en constante augmentation. A titre d'information, la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) va évoluer.

En 2020, 20€ / tonne

En 2025, 65€/ tonne

Une étude effectuée par un organisme indépendant a analysé la constitution de nos poubelles.



On peut constater la présence inopportune de déchets concernés par le tri : papier 4kg, verre 3kg, emballages 18kg....Des progrès restent donc à faire. Des solutions existent comme par exemple le compostage des bio- déchets.

Les interventions auprès des écoles sont également évoquées, ainsi que des ateliers pour changer les comportements. Des animations auprès de 1200 enfants sont programmées dans les mois à venir. La redevance incitative va être réajustée. La mise en place de cette nouvelle facturation sera réalisée en 2024.

Le service déchets reste disponible pour toutes questions : choix du bac, redevance, factures, il ne faut pas hésiter à les contacter.

2. Chemins

. Demande de subvention pour les dossiers voirie 2023 et solidarité cantonale

Nous réaliserons en 2023 les programmes 2022 et 2023. Les devis vont être prochainement réactualisés pour déposer une demande de subvention au département.

Ceux-ci seront étudiés lors du prochain conseil.

. Dossier Barnay

Plusieurs devis sont proposés pour l'abattage des arbres. Le devis de la société Evy Paysage est validé. Isabelle Dugelet va transférer ces éléments à l'avocat en charge de notre dossier.

3. Projet Lardet

Isabelle Dugelet évoque le rendez-vous de ce jour avec le Siel (Syndicat intercommunal d'énergies de la Loire) et l'architecte AABT. Le Siel va nous accompagner pour la mise en valeur de la cheminée et de la charpente.

Une borne de recharge pour les voitures électriques sera prévue pour les alimentations.

L'éclairage allée PMR est également obligatoire.

Mme le Maire fait un point budget. Ce projet devrait être subventionné à hauteur d'environ 65% de sa globalité.

Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé

Mme le maire informe le conseil du début des travaux en 2023. Afin de prévenir des éventuels aléas techniques de chantiers et assurer la sécurité et la protection de la santé des travailleurs intervenant sur le chantier, il est nécessaire de signer un contrat de Coordination Sécurité et Protection de la Santé, CSPS et contrôle technique de construction.

Cela permet un respect de la réglementation en vigueur tout au long du chantier.

Elle précise que le Coordinateur SPS sera présent lors des différentes phases du chantier, aux diverses réunions et effectuera également des visites inopinées.

Plusieurs devis sont présentés suite à l'analyse de l'agence d'architecture AABT.

- . la société Alpes Contrôles,
- . la société Apave,
- . la société Qualiconsult,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Valide les devis de la société Alpes Contrôles,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au programme Lardet.

4. Urbanisme et finance

- . Instauration d'une déclaration préalable pour les clôtures, ravalement de façades et permis de démolir

Mme le maire informe le conseil que, pour certains actes d'urbanisme, le dépôt d'une déclaration préalable n'est pas systématiquement requis. En effet, le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 a défini de nouvelles règles applicables au régime des autorisations d'urbanisme. A ce titre, il laisse le champ libre aux collectivités de contrôler ou non un certain nombre d'actes en matière d'urbanisme et permet de soumettre à la procédure de déclaration préalable, l'installation des clôtures sur le territoire de la commune, ou les ravalements de façades. Une discussion est donc engagée sur le fait de mettre en place de nouvelles DP, afin d'éviter la multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du PLU, le document d'urbanisme de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décident de ne pas prendre de décision pour l'instant, mais d'être vigilants sur les travaux effectués afin qu'ils soient réglementaires.

Il est recommandé aux habitants de se renseigner sur le PLU préalablement à tous travaux de façades, ou de clôture.

- . Reversement de la taxe d'aménagement à la communauté de communes

Mme le maire expose au conseil que l'article 109 de la loi de finances pour 2022, modifiant l'article L 331-2 du code de l'urbanisme, a rendu obligatoire le partage de la taxe d'aménagement entre la commune percevant la taxe et l'EPCI dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences respectives.

Quels choix ? AVIS DE LA CONFERENCE DES MAIRES

	OUI	NON
Utilisation d'un ratio connu le coefficient d'intégration fiscal 35,07%		X
Calcul de la part d'équipements publics portés par la communauté sur la totalité des équipements publics du bloc communal ? 26,94 %		X
Zones existantes : taux de reversement sur les produits de taxe d'aménagement à 0% 50% 100%	A ENVISAGER EN 2023 (pour effet 2024) SOUS RESERVE D'UNE HARMONISATION DES TAUX EN SECTORISATION SUR LES ZONES	
Extensions Zones : taux de reversement sur les produits de taxe d'aménagement de ces zones à 50% 100% ?	X 100 %	
Tout équipement public donnant lieu à taxe d'aménagement et porté par l'intercommunalité pourrait donner lieu à un reversement du produit qui en est issu – 100 %	X 100 %	
Autre répartition...un pourcentage sur toute la TA ?		X Attente retour de M. le Sous Préfet sur la possibilité de ne pas fixer de pourcentage général autre

Mme le maire demande au Conseil de se prononcer sur la proposition suivante issue de la Conférence des Maires du 3 novembre dernier :

- Pour la prise en compte de la charge liée aux extensions ou créations de zone d'activité et portées par l'intercommunalité, il pourrait être convenu que 100 % de la taxe d'aménagement perçue par la commune sur les périmètres concernés sera reversé à Charlieu Belmont Communauté.
- Pour les équipements publics portés par l'intercommunalité un taux de reversement à 100 % de la taxe d'aménagement pourrait être envisagé
- Engager un travail sur le 1^{er} semestre 2023 afin de tendre à une harmonisation des taux en particulier avec une approche sectorisée sur les zones d'activités

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Fixe à 100% le reversement de la taxe d'aménagement sur le périmètre d'extension ou de création de zones d'activité,
- Fixe à 100 % le reversement de la taxe d'aménagement pour les projets portés en direct par Charlieu Belmont Communauté,
- Détermine qu'un état annuel contradictoire des taxes d'aménagement perçues donnant lieu à reversement sera établi,
- Dit que les dépenses pour les communes seront prévues au budget principal en section d'investissement à compter de l'exercice 2022,
- Charge le Maire de notifier cette décision au conseil communautaire de l'EPCI,
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

. Observatoire fiscal et financier

Laurent Vaginay, 1^{er} adjoint prend la parole pour présenter l'observatoire fiscal et financier de l'ensemble intercommunale du territoire de Charlieu Belmont établi par Robert Frachisse. Ce document est un éclairage pour les élus, riches d'informations, il permet à chaque commune de se situer par rapport aux moyennes nationales, départementales, aux autres communes. Cela donne des pistes de travail.

Isabelle complète cette présentation et en profite pour évoquer la mise en place d'une taxe sur les locaux vacants. Le but est de redynamiser le village, de ne pas laisser de maisons vides.

Cette décision doit être prise au mois de septembre 2023. Ce sujet sera donc de nouveau évoqué lors d'un prochain conseil.

5. Conseil municipal des enfants

Isabelle Dugelet et Stéphanie Narboux, conseiller municipal délégué à la vie scolaire et périscolaire, petite enfance, évoquent la prochaine organisation du CME, conseil municipal d'enfants. Un planning va être mis en place.

6. Personnel

Mme le Maire fait un point sur le personnel.

Damien Tachet arrive prochainement pour le poste d'agent communal, Alexandre Dias est en contrat quelques mois encore. Aurélie Pralus, animatrice au périscolaire, en contrat d'accompagnement dans l'emploi arrive au terme de son contrat.

Géraldine Pierrefeux a obtenu son concours d'adjoint administratif principal. Les démarches vont être réalisées pour une prochaine titularisation.

7. Demande de subvention

Comme évoqué lors du dernier conseil, Mme le maire expose au conseil le travail de Mme Gachon en ce qui concerne la paroisse, dans le cadre de rénovation du patrimoine pour des objets classés à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Des demandes de subventions vont être réalisées auprès de la DRAC, Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Il s'agit d'un projet de restauration de la Chapelle de la Vierge, des statues de Ste Catherine et St Philomène, de St Roch et son chien.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Après en avoir délibéré,

- **Approuve le projet de rénovation des objets classés,**
- **Charge le Maire de sa réalisation,**
- **Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération,**
- **Charge le Maire de solliciter l'aide de la DRAC pour l'octroi d'une subvention,**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

8. Divers et Tour de table

La Journée nationale Citoyenneté et Fraternité du samedi 15 octobre

La commune de La Gresle s'est associée à cette journée avec la mise en place de divers ateliers : ramassage de déchets dans la nature, installation d'un conseil municipal d'enfants, échanges autour de l'animation du village et discussions sur d'éventuels projets, vide jouets, repas partagé. Les bénéfices

du vide jouets et de la buvette seront prochainement reversés au profit de l'association "Les p'tits Bouchons de Roannais". Un bel article est paru dans le Jas, Journal des Acteurs Sociaux, écrit par le journaliste qui était présent lors de ce week-end.

Le bulletin municipal

Isabelle Dugelet évoque les très bons retours reçus pour le bulletin et félicite l'équipe communication orchestrée par Natacha Maguet, conseiller municipal délégué à la communication, patrimoine et vie associative.

Secours populaire

Isabelle Dugelet présente la demande du comité de Charlieu du Secours Populaire Français. Il sollicite la commune au titre de l'année 2023 pour une subvention de fonctionnement.

Isabelle propose d'octroyer un don, le conseil valide un montant de 100€.

Demande camion pizza

Isabelle Dugelet présente le courrier reçu par « La Strada Del Gusto » qui demande l'attribution d'une place sur la commune pour installer son camion. Il propose ses disponibilités. L'idée est très bien accueillie par le conseil qui le rencontrera prochainement.

Joffrey Deletre, conseiller municipal délégué à la gestion des salles municipales et vie sociale évoque le Noël des anciens.

Les illuminations et décorations de Noël seront prochainement installées et seront calées sur les nouveaux horaires.

Michael Vermorel 2^{ème} adjoint évoque quant à lui la téléphonie. La société Performance à bientôt terminé sa prestation. La fibre est installée dans les bâtiments communaux.

Il a rencontré la société C2C qui installe des déstratificateurs. Le rôle est de brasser l'air dans des bâtiments de grande hauteur où le chauffage conduit à une accumulation de chaleur dans les volumes sous plafond. Cela sera étudié pour la salle des sports.

Coralie Comte, référent culture, évoque une réunion et la volonté forte de la communauté de communes de créer une programmation culturelle sur l'ensemble du territoire. Il sera donc nécessaire dans les années à venir avec la halle couverte de s'associer à ces projets, aux Férus...

Stéphanie Narboux, relaie les remerciements de l'école pour notre diligence lors de la réparation des volets.

Natacha Maguet sollicite la commune pour l'achat d'une cafetière pour les bénévoles de la bibliothèque. Le conseil valide cet achat.

**Fin du conseil municipal à 00h30
Prochain conseil vendredi 16 décembre 2022, 20h00**